



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC vous est par les présentes donné, par la soussignée, que le conseil municipal de la Ville de Farnham, à une séance ordinaire tenue le 20 janvier 2025 a adopté le *Règlement 695-1 modifiant le Règlement 695 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2025.*

Ce règlement est entré en vigueur ce jour.

DONNÉ à Farnham ce 21 janvier 2025.

Marielle Benoit, OMA
Directrice générale et greffière